

PERSPECTIVES



L'équipe de l'office de tourisme a commencé à travailler à quelques actions du **schéma de développement touristique** élaboré grâce à l'accompagnement d'Ain-tourisme, la participation des élus de la commission tourisme de la communauté de communes et quelques prestataires.

Parmi les différents axes travaillés :

Conforter et développer les liens et échanges avec et entre les acteurs du tourisme

-La visite des prestataires permet de faire connaissance avec les acteurs et leurs entreprises, de distribuer des brochures, de les informer des services de l'office de tourisme et de rassembler les attentes et questions des professionnels sur des thèmes aussi variés que les agences web, la déclaration des meublés, les problèmes de signalétique... A ce jour 14 hébergeurs et restaurateurs rencontrés sur 67 prestataires.

-Apporter un accompagnement numérique au prestataire

L'office de tourisme fait partie du collectif Inst'Ain numérique qui propose chaque année aux professionnels des **web séminaires** et la participation à la **journée e-tourisme**. Une aide technique qui permet de s'adapter à la digitalisation et aux nouvelles tendances de consommation accélérées par la pandémie.

-Développer les visites guidées sur l'ensemble du territoire pour les clientèles individuelles et groupes. La création de produits touristiques à destination des groupes fait également partie des axes retenus. L'objectif de ce travail étant de développer la fréquentation des groupes sur les sites et chez les prestataires.

-Développer une offre nature autour d'itinéraires vélo (en lien avec le Plan vélo 01). L'office de tourisme en lien avec Ain-tourisme, est désormais habilité à déployer le **label « accueil vélo »** sur le territoire. Cette marque est réservée aux prestataires volontaires situés à moins de 5 kms des circuits de la voie bleue ou du futur tour de l'Ain à vélo mis en place prochainement par Ain-tourisme.

-Conforter l'offre de randonnée pédestre : 38 circuits jalonnent notre territoire dont le balisage nécessite un entretien annuel à la charge des communes.